



Commune de Saily-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

ARRETE MUNICIPAL

2026/102

OBJET :

**Réglementation de la circulation, interdiction de stationner.
Travaux : rue de Lannoy commune de Saily-lez-Lannoy.**

Le Maire de la Commune de SAILLY lez LANNOY,
Vu les articles L 131-2 et suivants du Code des Communes,
Vu l'article R 26-15 du Code Pénal,
Vu la demande de travaux, remplacement d'un cadre et tampon en chaussée.
Vu la demande de d'arrêté de voirie présentée le 08/06/2026 par l'entreprise SED Travaux publics 2 rue Roland Sergeant 62880 Pont A Vendin
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité du passage dans les rues, trottoirs, etc...

ARRETE

Article 1 : A compter du 22/062026 pour une durée de 30 jours, le stationnement sera interdit à la hauteur des travaux et la circulation des véhicules en tout genre sera limitée à 30 km/h, la circulation sera au besoin alternée par feux tricolores.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par la Société SED Travaux chargée de l'exécution des travaux afin d'éviter tout accident. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 3 : Une copie du présent arrêté devra être affichée sur les chantiers.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire général de mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Baisieux et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Le SDIS, le SMUR et Transpole seront informés de ces dispositions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saily lez Lannoy, le 2 juillet 2026
L'Adjoint au Maire délégué

Benoit VANDYSTADT

